

# CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION

SUR L'IVG ET LE DROIT DES FEMMES À  
DISPOSER LIBREMENT DE LEUR CORPS

Dossier de presse / 28 septembre 2015



Contact presse :

[cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)

01 40 56 60 65

## IVG

**MON CORPS, MON CHOIX, MON DROIT**

**WWW.IVG.GOUV.FR**

**0 800 08 11 11** Service & appel  
anonymes et gratuits

Sexualités - Contraception - IVG



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

# Editorial



Le 17 janvier 1975, grâce à la loi Veil, avorter devenait un droit pour toutes les Françaises. 40 ans après, ce droit s'exerce chaque jour en France : on estime que près de 40 % des femmes y auront accès dans leur vie. Les Françaises et les Français sont attachés à ce droit. C'est pourquoi, en tant que ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, mais aussi en tant que femme, je me suis engagée à le faire progresser pour permettre à chaque femme de disposer librement de son corps.

Notre mobilisation est indispensable car certaines femmes rencontrent encore des obstacles dans leurs parcours d'IVG. C'est pourquoi j'ai lancé, en janvier 2015, le premier programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG. Il s'articule autour de trois axes forts : mieux informer les femmes, simplifier et améliorer leur parcours et leurs démarches et enfin, garantir une offre diversifiée sur tout le territoire. Des dispositions destinées à faciliter l'accès à l'IVG sont actuellement en débat au Sénat dans le cadre du projet de loi de modernisation de notre système de santé. Elles permettent des avancées concrètes, comme la suppression du délai de réflexion de 7 jours, la possibilité accordée aux sages-femmes de pratiquer l'IVG médicamenteuse, ou encore la possibilité de pratiquer des IVG instrumentales en centre de santé.

Mais renforcer les droits des femmes ne suffit pas si elles ne les connaissent pas. C'est pourquoi, en cette journée mondiale pour le droit à l'avortement, nous lançons une **campagne nationale d'information sur l'IVG et le droit des femmes à disposer librement de leurs corps**. Par cette campagne, nous rappelons aux femmes que leur corps leur appartient, tout comme leur décision d'avorter. Elles sont libres de décider d'être mères ou non, libres de l'être au moment où elles le choisissent et dans les conditions qu'elles désirent.

Nous enrichissons ainsi le site internet [www.IVG.gouv.fr](http://www.IVG.gouv.fr) avec de nouveaux contenus pour répondre aux questions concrètes des Françaises sur les délais, les parcours ou encore les méthodes d'avortement. Nous lançons également un numéro d'information national gratuit et anonyme ( **0800 08 11 11** ) pour permettre aux femmes d'être informées, écoutées et orientées. Grâce à ces outils, nous permettons une large diffusion de l'information sur l'IVG. C'est notre meilleure arme contre ceux qui cherchent à propager de fausses informations et à culpabiliser les femmes qui souhaitent avorter.

Je vous invite toutes et tous à participer à nos côtés à la campagne **#IVGcestmondroit** sur les réseaux sociaux en utilisant le hashtag dédié. La mobilisation de chacun est primordiale pour permettre qu'en 2015, dans notre pays, chaque femme puisse prendre sa décision, sans jugement, sans pression et sans désinformation. Affirmons ensemble « mon corps, mon choix, notre droit. »

## **Marisol Touraine**

Ministre des Affaires sociales,  
de la Santé et des Droits des femmes

# Sommaire

INTRODUCTION .....	5
IVG : UN DROIT FONDAMENTAL SUR LEQUEL LES FRANÇAIS SE SENTENT MAL INFORMÉS .....	7
POUR LES FRANÇAIS : L'ACCÈS A L'IVG EST UN DROIT FONDAMENTAL .....	7
UN DROIT AU SUJET DUQUEL LES FRANÇAIS SE SENTENT MAL INFORMÉS .....	8
DES IDÉES REÇUES QUI SUBSISTENT .....	8
CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION : UNE MISE EN OEUVRE CONCRÈTE DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTION POUR L'ACCÈS À L'IVG.....	10
DEUX OBJECTIFS : INFORMER ET DÉCULPABILISER .....	10
UN NUMÉRO D'INFORMATION NATIONAL ANONYME ET GRATUIT .....	12
UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ EN AFFICHAGE, PRESSE ET DIGITAL .....	13
UN SITE DÉDIÉ ENRICHİ POUR METTRE FIN À LA DÉSINFORMATION .....	15
LE FILM « MAKING-OF » DE LA CAMPAGNE.....	16
DES OUTILS PÉDAGOGIQUES D'INFORMATION ACCESSIBLES À TOUTES .....	17
LA MOBILISATION ONLINE #IVGCESTMONDROIT.....	18
L'ACCÈS À L'IVG : UN DROIT QUI AVANCE AVEC LES RÉFORMES RÉCENTES .....	20
PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTEME DE SANTÉ : ALLER ENCORE PLUS LOIN POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'IVG.....	21

# Introduction

---

## **JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT LE 28 SEPTEMBRE MARISOL TOURAINE ANNONCE LA CRÉATION D'UN NUMÉRO NATIONAL D'INFORMATION SUR L'IVG ET LANCE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION**

---

**A l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a annoncé la création d'un numéro national d'information sur l'IVG et le lancement d'une campagne de communication sur le droit des femmes à disposer de leur corps.**

Alors qu'un tiers des femmes\* se sent insuffisamment informé sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), Marisol TOURAINE a annoncé :

- **la création d'un numéro national anonyme et gratuit, le 0800 08 11 11**, qui permet dès aujourd'hui de répondre à toutes les demandes d'information, de conseil, de soutien et d'orientation en matière d'IVG, mais aussi de sexualité et de contraception. Ce numéro, confié au Mouvement français du planning familial, garantit des informations neutres et objectives sur les droits sexuels et reproductifs des femmes ;
- **le lancement d'une campagne nationale de communication sur l'IVG et le droit des femmes à disposer librement de leur corps**. Cette campagne, qui réaffirme la liberté de choix des femmes, vise également à faire connaître le numéro de téléphone. Des annonces presse et une vidéo seront diffusées pendant deux mois dans la presse écrite et sur les réseaux sociaux. Une affiche sera mise à disposition des établissements et professionnels de santé ainsi que des associations accueillant des femmes en demande d'IVG. Le site [www.IVG.gouv.fr](http://www.IVG.gouv.fr) a également été refondu et enrichi de nouveaux contenus.

Ces deux mesures, annoncées par Marisol TOURAINE avec Pascale BOISTARD, secrétaire d'État chargée des Droits des femmes en janvier dernier dans le cadre du [programme national d'action pour l'amélioration de l'accès à l'IVG](#), **s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées pour améliorer l'accès à l'IVG, notamment :**

- le remboursement à 100% des actes d'IVG par l'Assurance Maladie ;
- la revalorisation du forfait pour soutenir cette activité dans les établissements de santé ;

- le lancement du site [www.IVG.gouv.fr](http://www.IVG.gouv.fr) pour garantir une information neutre et objectif sur Internet ;
- la suppression de la condition de détresse pour pouvoir avorter : c'est un droit, tout simplement ;
- l'extension du délit d'entrave à l'information sur l'IVG.

**Marisol TOURAINE a rappelé qu'elle souhaitait aller encore plus loin pour faciliter l'accès à l'IVG. C'est pourquoi elle défend de nouvelles mesures dans le cadre du projet de loi de modernisation de notre système de santé**, actuellement en cours d'examen au Sénat. Ainsi, pour améliorer l'offre dans tous les territoires, ce projet de loi permet aux sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses et aux centres de santé de pratiquer des IVG instrumentales. Pour améliorer le parcours des femmes, il prévoit la suppression du délai de réflexion de 7 jours entre les deux consultations médicales prévues par la loi.

*« Comme 9 Français sur 10, je considère que le droit à l'avortement est un droit fondamental des femmes. Avec ce numéro national et cette campagne de communication, j'ai voulu dire aux femmes qu'elles peuvent décider librement de ce qu'elles font de leur corps. Il est important de le réaffirmer : pas de jugement, pas de pression, pas de désinformation »* a déclaré Marisol TOURAINE.

### LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION : MON CORPS, MON CHOIX, MON DROIT

Trois visuels ont été créés pour cette campagne. Le principe créatif part du corps comme support d'expression. Les femmes témoignent avec leurs propres corps : les visuels montrent en effet une partie du corps d'une femme sur laquelle est écrit un message de liberté « *IVG c'est mon droit* » ; « *Mon corps m'appartient* » ; « *C'est ma vie, je choisis* ».

Par ces inscriptions corporelles temporaires, la femme revendique le droit à l'IVG. Le corps devient sujet d'expression et de revendication. En s'inscrivant à même la peau, cette campagne défend le caractère intime et personnel de la décision.

Les corps des femmes n'ont jamais autant été exposés dans les medias, souvent instrumentalisés. C'est à cette représentation contraire à la liberté du corps que cette campagne répond : en faisant des corps des femmes des sujets à part entière, en capacité de s'exprimer, d'afficher une conviction.

*\*Sondage IFOP réalisé pour le ministère entre le 16 et le 18 septembre, auprès d'un échantillon représentatif de la population français*

# IVG : un droit fondamental sur lequel les Français se sentent mal informés

40 ans après la loi Veil, une grande majorité des Français reconnaît ce droit comme fondamental pour toutes les femmes. Il subsiste néanmoins un certain nombre d'idées reçues et un déficit d'information qui peuvent freiner l'accès à l'IVG. Le point avec les résultats de cette enquête réalisée par l'ifop pour le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes en septembre 2015<sup>1</sup>.

---

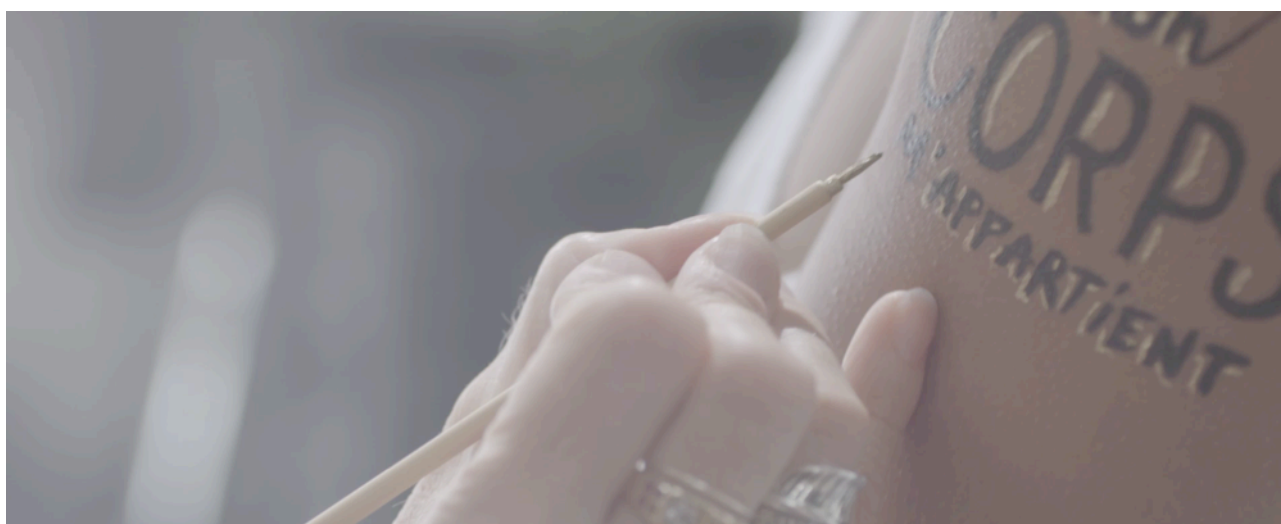
## POUR LES FRANÇAIS : L'ACCÈS A L'IVG EST UN DROIT FONDAMENTAL

---

Le droit à l'IVG est unanimement soutenu par les Français. Pour 88% des Français interrogés, le droit à disposer de son corps (et notamment d'accéder à l'IVG) est un droit fondamental. Cette opinion s'élève même à 96% chez les femmes.

Certaines informations liées à ce droit sont d'ailleurs bien connues par la majorité des Français. Par exemple, 8 français sur 10 savent qu'une femme n'a pas besoin de l'accord de son partenaire pour avoir recours à l'IVG.

Pour autant, les Français perçoivent que des freins dans l'accès à l'IVG subsistent. 73% des personnes interrogées considèrent que ces difficultés sont dues à la pression de l'entourage, 71% à la culpabilisation et 56% au manque d'information sur le sujet.



<sup>1</sup> Etude d'opinion ifop « Les Français et l'IVG », réalisée du 16 au 18 septembre 2015 auprès d'un échantillon de 1002 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

---

## UN DROIT AU SUJET DUQUEL LES FRANÇAIS SE SENTENT MAL INFORMÉS

---

4 Français sur 10 se sentent insuffisamment informés sur l'IVG, alors que la bonne information est une clé pour un accès facilité à ce droit. Pour les femmes, être bien informées, c'est pouvoir choisir en toute liberté et dans un dialogue positif avec les professionnels de santé. Pour leur entourage, être bien informé c'est pouvoir mieux accompagner les femmes dans leur démarche mais aussi lever des idées reçues qui persistent.

Pour 1 Français sur 2, un numéro de téléphone dédié serait un bon moyen de trouver de l'information sur l'IVG. Par ailleurs, le professionnel de santé et le planning familial restent les interlocuteurs privilégiés pour trouver des informations sur l'IVG.

---

## DES IDÉES REÇUES QUI SUBSISTENT

---

### **Idée reçue n°1**

44% des Français pensent qu'on ne peut avorter qu'à l'hôpital

**FAUX**

L'IVG médicamenteuse peut être réalisée par des médecins dans les centres de santé, dans les centres du planning familial ou dans les cabinets de ville.

### **Idée reçue n°2**

33% des Français pensent qu'une mineure doit demander l'autorisation à ses parents pour pratiquer une IVG

**FAUX**

Une femme mineure peut décider de recourir à l'IVG sans le consentement de ses parents (ou représentants légaux). Dans ce cas, elle doit être accompagnée par une personne majeure de son choix et l'IVG est prise en charge à 100% sans avance de frais.



### **Idée reçue n°3**

37 % des Français pensent que l'IVG n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie

**FAUX**

Qu'il soit réalisé en médecine de ville ou en établissement de santé, les frais relatifs à l'avortement sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Certains coûts annexes peuvent s'y ajouter en fonction de la méthode utilisée (consultation, anesthésie, etc.) et ils seront pris en charge en fonction de la situation de la femme.

A noter que pour les femmes mineures, et les femmes bénéficiaires de la CMU complémentaire ou de l'Aide médicale d'Etat, l'IVG est prise en charge à 100% sans avance de frais.



# Campagne nationale d'information : une mise en œuvre concrète du programme national d'action pour l'accès à l'IVG

La campagne nationale d'information sur l'IVG et le droit des femmes à disposer librement de leur corps démarre le 28 septembre 2015 sur Internet et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année en presse féminine et avec l'appui des relais de communication.

Elle s'adresse en priorité aux femmes mais a également pour objectif de faire changer le regard de tous sur l'IVG. Elle comporte un volet destiné aux professionnels de santé qui permettra de faire connaître les nouveaux outils mis à leur disposition pour l'accompagnement de leurs patientes.

---

## **DEUX OBJECTIFS : INFORMER ET DÉCULPABILISER**

---

Cette campagne nationale d'information sur l'IVG est une étape clé pour permettre aux femmes de connaître leurs droits et les moyens de les exercer.

Elle a été conçue pour dire haut et fort que les femmes sont libres de décider librement de ce qu'elles font de leur corps, et ce en toutes circonstances. Les tentatives de déstabilisation, de culpabilisation et de désinformation doivent être déjouées. Pour cela, la campagne encourage la libération de la parole et s'appuie sur des témoignages authentiques. Parmi eux, celui de Chloé, qui a avorté il y a deux ans et a accepté de témoigner.

## PROGRAMME NATIONAL D'ACTION POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'IVG

Lancé le 17 janvier 2015 par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et par Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Droits des femmes, le programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG a l'ambition de lever l'ensemble des obstacles que continuent de rencontrer certaines femmes dans leur parcours d'IVG.

Il se décline en 3 axes et 8 actions majeures.

### **Axe 1 : Mieux informer les femmes sur leurs droits**

- 1- Un numéro d'appel national sur la sexualité, la contraception et l'IVG
- 2- Une campagne nationale d'information

### **Axe 2 : Simplifier et améliorer le parcours des femmes**

- 3- Une amélioration de la prise en charge financière de l'IVG
- 4- La formalisation d'une procédure pour les IVG de 10 à 12 semaines de grossesse

### **Axe 3 : Garantir une offre diversifiée sur tout le territoire**

- 5- La formalisation d'un plan sur l'accès à l'avortement sur chaque région
- 6- La possibilité pour les centres de santé de réaliser des IVG instrumentales
- 7- Faciliter le recrutement des praticiens contractuels dans les établissements
- 8- Mettre en place une commission sur les données et la connaissance de l'IVG

---

## UN NUMÉRO D'INFORMATION NATIONAL ANONYME ET GRATUIT

---

**0 800 08 11 11** Service & appel  
anonymes et gratuits

Sexualités - Contraception - IVG

Depuis le 28 septembre 2015, un numéro d'information national anonyme et gratuit est ouvert tous les jours, le lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h.

Ce numéro permet de répondre anonymement à toutes les femmes à la recherche d'informations, de conseils, de soutien et d'une orientation à propos de l'IVG mais également de la sexualité et de la contraception. Une conseillère du planning familial répond aux appels.

### ► Pourquoi la mise en place d'un numéro national ?

Jusqu'à présent il existait des plateformes téléphoniques régionales. Ces plateformes étaient inégalement réparties sur le territoire et parfois mal identifiées par les femmes. Le numéro d'information national permet de garantir l'homogénéité des messages délivrés et l'égalité de toutes dans l'accès à l'information.

Les écoutantes délivreront aux femmes des informations neutres et objectives sur l'IVG, loin des informations fallacieuses et culpabilisantes que les groupes anti-IVG propagent sur Internet mais également via des lignes téléphoniques d'écoute.



---

## UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ EN AFFICHAGE, PRESSE ET DIGITAL

---

### ► Le concept créatif

Trois visuels ont été créés pour cette campagne. Le principe créatif part du corps comme support d'expression : les visuels montrent une partie du corps d'une femme sur laquelle est écrit un message de liberté « *IVG c'est mon droit* » ; « *Mon corps m'appartient* » ; « *C'est ma vie, je choisis* ».

Par ces inscriptions corporelles temporaires, la femme revendique le droit à l'IVG. Le corps devient sujet d'expression et de revendication. En s'inscrivant à même la peau, cette campagne défend le caractère intime et personnel de la décision.

Les corps des femmes ne se sont jamais autant exposés dans les medias, souvent instrumentalisés. C'est à cette représentation contraire à la liberté du corps que cette campagne répond : en faisant des corps des femmes des sujets à part entière en capacité de s'exprimer et d'afficher une conviction.



▶ **Deux annonces presse diffusées dans la presse à partir du 9 octobre**  
**CLOSER** (9 OCT ; 30 OCT ; 6 ,OV ; 20 NOV) ; **ELLE** (23 OCT) ; **FEMME ACTUELLE** (26 OCT) ;  
**PUBLIC** (16 OCT ; 30 OCT ; 13 NOV ; 27 NOV) ; **VOICI** (9 OCT ; 23 OCT ; 6 NOV ; 13 NOV) ; **BIBA**  
(MOIS DE NOVEMBRE) ; **GLAMOUR** (MOIS DE NOVEMBRE) ; **COSMOPOLITAN** (OPERATION  
SPECIALE MOIS DE NOVEMBRE)




- ▶ Une campagne digitale diffusée sur des supports ciblés sur les femmes et les professionnels de santé
- ▶ Une annonce diffusée dans la presse professionnelle  
**PROFESSION SAGES FEMMES** (2 NOV) ; **DOSSIERS DE L'OBSTÉTRIQUE** (5 NOV)
- ▶ Une affiche mise à disposition des établissements et professionnels de santé ainsi que des associations accueillant des femmes en demande d'IVG

## UN SITE DÉDIÉ ENRICHİ POUR METTRE FIN À LA DÉSINFORMATION


Le 28 septembre 2013, il y a 2 ans, le Gouvernement lançait le site [www.IVG.gov.fr](http://www.IVG.gov.fr) afin de donner aux femmes une information sûre, fiable et claire.

Ce site est aujourd'hui enrichi de nouveaux contenus dont 30 vidéos courtes, où des professionnels de santé (gynécologue ; médecin ; conseillère du planning familial, sage-femme) répondent aux questions les plus fréquemment posées par les femmes.

Les enjeux sont nombreux : diffuser largement une information fiable sur l'IVG ; permettre aux femmes de connaître les différentes possibilités et méthodes qui s'offrent à elles ; combattre les informations fallacieuses diffusées par les anti-IVG.



**IVG.GOUV.FR**  
TOUTE L'INFORMATION SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE



**L'IVG EN PRATIQUE**    **IVG : LES MÉTHODES**    **QUI PEUT VOUS AIDER**    **IVG, C'EST VOTRE DROIT**


### Campagne d'information sur l'IVG

#### Mon corps, mon choix, mon droit

Le droit à l'IVG est unanimement soutenu par les Français. Pour autant les Français perçoivent que des freins à l'IVG subsistent, difficultés dues aux pressions de l'entourage, à la culpabilisation ou au manque d'information. La bonne information est essentielle pour un accès facilité à ce droit.

Cette campagne nationale d'information sur l'IVG est une étape clé pour permettre aux femmes de connaître leurs droits et les moyens de les exercer.

Elle a été conçue pour dire haut et fort que les femmes sont libres de décider librement de ce qu'elles font de leur corps, et ce en toutes circonstances. Les tentatives de déstabilisation, de culpabilisation et de désinformation doivent être déjouées. Pour cela, la campagne encourage la libération de la parole et s'appuie sur des témoignages authentiques.



**MARIE M'SIKA RAZON**  
Médecin gynécologue

**IVG DES PROFESSIONNELS VOUS RÉPONDENT**


#### QUESTIONS - RÉPONSES

- Quelles sont les démarches à entreprendre ?
- Je suis mineure, quels sont mes droits ?
- Une IVG peut-elle être réalisée de façon anonyme ?
- Quels sont les délais ?

**0 800 08 11 11** Service à appel gratuit

Sexualités - Contraception - IVG

Participez à la campagne **#IVGcestmondroit**



#### INFORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**PARTENAIRES ET ASSOCIATIONS**

#### Où s'informer ?

Pour vous informer sur les démarches à réaliser pour accéder à une interruption volontaire de grossesse, sur le déroulement de l'intervention, sur la contraception après une IVG, vous pouvez vous adresser aux types de structures suivantes :

- Le numéro national anonyme et gratuit : 0 800 08 11 11
- Les centres de planification ou d'éducation familiale
- Les établissements d'information, de consultation et de conseil familial

Pour obtenir la liste des structures près de chez vous, sélectionnez votre région :




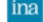
- cliquez sur la carte

ou

- sélectionnez la région dans la liste déroulante puis cliquez sur le bouton OK.

Sélectionnez une région

<b>L'IVG EN PRATIQUE</b> IVG : quels sont les délais à respecter ? Consultations médicales préalables Consultation psycho-sociale Coût d'une IVG Choisir sa contraception après une IVG	<b>IVG : LES MÉTHODES</b> Deux méthodes d'IVG IVG instrumentale IVG médicamenteuse	<b>QUI PEUT VOUS AIDER</b> Page numéro vert Les centres de planification Les établissements d'information et de consultation	<b>IVG, C'EST VOTRE DROIT</b> Décryptage des idées reçues sur l'IVG Un droit garanti par la loi Pour les mineures Méfiez-vous de la désinformation
--	---	---	--

Mentions légales    Plan du site                

---

## LE FILM « MAKING-OF » DE LA CAMPAGNE

---

Un film « making-of » présente la conception et la réalisation de la campagne presse. Le film a été tourné lors des prises de vues des femmes et de leurs inscriptions sur le corps. Encore une fois, c'est le caractère intime et authentique des témoignages qui prévaut.

Trois femmes s'expriment :

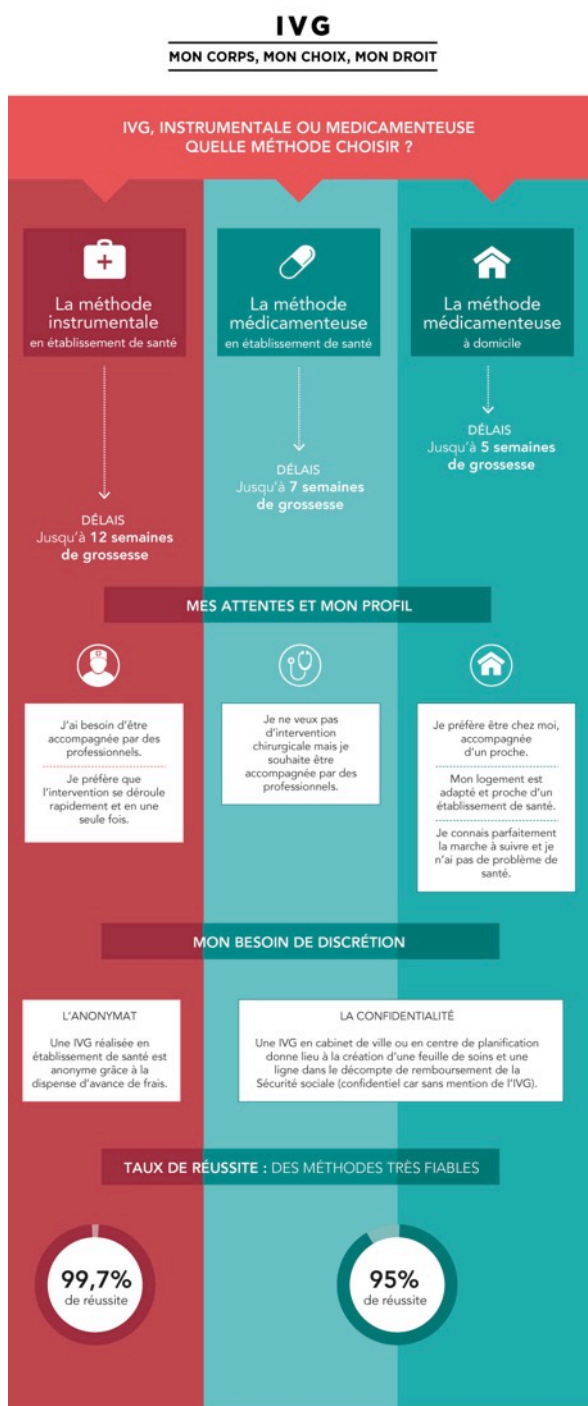
- Chloé, une jeune femme qui a souhaité interrompre sa grossesse
- Agnès, une mère concernée qui souligne l'importance de soutenir les jeunes filles dans leurs démarches, sans exercer de pression ou de jugement
- Cécile, une conseillère conjugale du planning familial qui est au quotidien au contact de jeunes femmes se posant des questions et de leurs proches

La ministre conclut le film en rappelant les enjeux de liberté et d'information : *"Nous avons conçu cette campagne pour dire aux femmes qu'elles peuvent décider librement de ce qu'elles font de leur corps. Il est important de le réaffirmer : pas de jugement, pas de pression, pas de désinformation. Et j'ai aussi voulu que précisément les femmes soient mieux informées de leur droit à l'IVG. Parce que quand on est informée, on est plus libre. Et moi, je veux que les femmes se sentent pleinement libres de leur choix."*





## DES OUTILS PÉDAGOGIQUES D'INFORMATION ACCESSIBLES À TOUTES



Des infographies et des vidéos de « questions-réponses » ont été créés spécifiquement pour la campagne et mises en ligne sur le site [www.IVG.gouv.fr](http://www.IVG.gouv.fr).

Les infographies ont pour objectif de permettre aux femmes de comprendre facilement quel est le processus à suivre lorsque l'on souhaite interrompre une grossesse non désirée, ainsi que les différentes caractéristiques des deux méthodes d'IVG existantes, afin de faire un choix éclairé et responsable. Ces infographies donnent un premier niveau d'information, en complément des informations délivrées par les professionnels de santé lors des consultations médicales.

**WWW.IVG.GOUV.FR**  
**0 800 08 11 11** Service & appel  
anonymes et gratuits  
Sexualités - Contraception - IVG





La série des 30 vidéos « questions / réponses » permet de répondre aux principales interrogations des femmes sur l'IVG.

L'information est dispensée par des professionnels de santé sur des questions pratiques telles que : combien va me coûter une IVG ; est-ce qu'une IVG peut être pratiquée de manière anonyme ; à qui m'adresser ; est-ce qu'une IVG peut rendre stérile, etc.

---

## LA MOBILISATION ONLINE #IVGCESTMONDROIT

---

Cette campagne d'information sur l'IVG et le droit des femmes à disposer librement de leurs corps repose sur le principe de la liberté : liberté de parole, liberté de choix ; liberté du corps.

Un dispositif digital est mis en place afin que chacun puisse affirmer haut et fort son soutien au droit fondamental à l'IVG. Grâce au hashtag **#IVGcestmondroit**, tout le monde peut participer à la campagne et lutter contre les idées reçues sur les réseaux sociaux, par des témoignages, des écrits, la publication de photos.

Une décalcomanie « Mon corps m'appartient » a été créée pour l'occasion : vous pouvez la commander en écrivant à l'adresse [IVGmondroit@sante.gouv.fr](mailto:IVGmondroit@sante.gouv.fr) et apporter votre contribution en postant des photos sur Facebook, Twitter et Instagram.

Mon  
CORPS  
M'APPARTIENT

Participez à l'opération **#IVGcestmondroit** avec le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, pour défendre le droit à l'IVG et le droit des femmes à disposer librement de leur corps (sexualités, contraception, IVG). Postez une photo de vous avec ce décalco sur Facebook, Twitter ou Instagram en utilisant le hashtag **#IVGcestmondroit**.

**Mode d'emploi du décalco :** la peau doit être propre et sèche. Enlevez la feuille transparente, appuyez le décalco fermement sur la peau, pressez un linge mouillé contre le décalco, attendez 20 secondes et retirez le papier.



**Remarques :** ne pas utiliser sur une peau sensible ou à proximité des yeux. Ceci n'est pas un jouet. Ne pas appliquer sur un enfant de moins de 3 ans.



[WWW.IVG.GOUV.FR](http://WWW.IVG.GOUV.FR)

## FICHE TECHNIQUE DE LA CAMPAGNE

### **Annonceur**

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes

### **Agence de communication Parties Prenantes & Gyro: Ailleurs Exactement**

Directeur de création : Sébastien Zanini

Responsables agence : Sophie Pô, Martial Genoudet, Emilie Fuchs, Anne-Solène Dejeante

Réalisateur : Jérémie Loiseau

Photographe : Yann Le Pape

### **Médias : presse, digital, affichage**

# L'accès à l'IVG : un droit qui avance avec les réformes récentes

Depuis deux ans, le gouvernement n'a cessé d'agir pour garantir un meilleur accès à l'avortement à toutes celles qui souhaitent interrompre une grossesse non désirée, tout en réaffirmant le droit fondamental des femmes à disposer librement de leur corps.

Cela s'est traduit par une série d'actes et de mesures concrètes :

- le **remboursement à 100%** de l'interruption volontaire de grossesse par l'Assurance Maladie, pour lever les obstacles financiers qui entravent l'exercice de ce droit pour certaines femmes ;
- l'**extension du délit d'entrave** à l'information sur l'interruption volontaire de grossesse. Il permet de sanctionner ceux qui tentent d'empêcher de s'informer sur l'IVG ;
- la **suppression de la notion de détresse** dans le cadre d'une demande d'IVG, parce les femmes qui souhaitent avorter n'ont pas à justifier leur demande ;
- la diffusion d'une information objective pour contrer les informations mensongères anti-IVG sur le web avec le lancement du site d'information [www.IVG.gouv.fr](http://www.IVG.gouv.fr) ;
- la **revalorisation financière de l'acte** pour que les établissements qui permettent aux femmes d'avorter voient leur activité soutenue ;
- le **lien entre l'Etat et le Planning familial conforté** par une convention pluriannuelle de financement conclue en 2013.



---

## **PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ : ALLER ENCORE PLUS LOIN POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'IVG**

---

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 avril dernier, engage la modernisation nécessaire de notre système de santé autour de trois orientations : le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste, le développement des droits des patients.

Le projet de loi prévoit des dispositions destinées à faciliter l'accès à l'IVG. Le projet de loi est actuellement en débat au Sénat.

### **LA POSSIBILITÉ POUR LES SAGES-FEMMES DE RÉALISER DES IVG MÉDICAMENTEUSES**

Le projet de loi santé permet aux sages-femmes de réaliser des IVG médicamenteuses jusqu'à la fin de la cinquième semaine de grossesse.

#### **Pourquoi cette mesure ?**

En augmentant l'offre sur tout le territoire, cette mesure permet aux femmes d'accéder plus facilement à l'IVG. Cette mesure poursuit également l'objectif d'une meilleure reconnaissance du rôle des sages-femmes.

### **LA POSSIBILITÉ POUR LES CENTRES DE SANTÉ DE RÉALISER DES IVG INSTRUMENTALES**

Les médecins exerçant en centres de santé pourront réaliser des IVG instrumentales dans les conditions techniques et de sécurité nécessaires, qui seront définies par la Haute Autorité de Santé (HAS).

#### **Pourquoi cette mesure ?**

La moitié des IVG est réalisée en ville. Or, la méthode médicamenteuse ne correspond pas au choix de toutes les femmes, qui doivent pouvoir faire un choix éclairé. La possibilité pour les médecins en centres de santé de réaliser des IVG instrumentales permettra de renforcer l'offre de proximité et de proposer un réel choix de la méthode aux femmes qui souhaitent interrompre une grossesse. Selon l'Inspection générale des affaires sociales (2009), l'extension des lieux de pratique de l'IVG instrumentale en Belgique a permis la dédramatisation de cette méthode d'IVG et l'organisation de la formation des jeunes médecins par des médecins de la génération militante des années 1970.

## SUPPRESSION DU DÉLAI DE RÉFLEXION DE SEPT JOURS

Il s'agit de la suppression du délai de réflexion obligatoire de sept jours entre la première et la deuxième visite médicale pour une interruption volontaire de grossesse.

### **Pourquoi cette mesure ?**

La suppression du délai de réflexion permettra de simplifier et d'améliorer le parcours des femmes qui souhaitent avorter. Le délai de réflexion peut, par ailleurs, limiter le choix des femmes entre les deux méthodes d'IVG, l'IVG médicamenteuse ne pouvant être pratiquée qu'avant 7 semaines de grossesse.